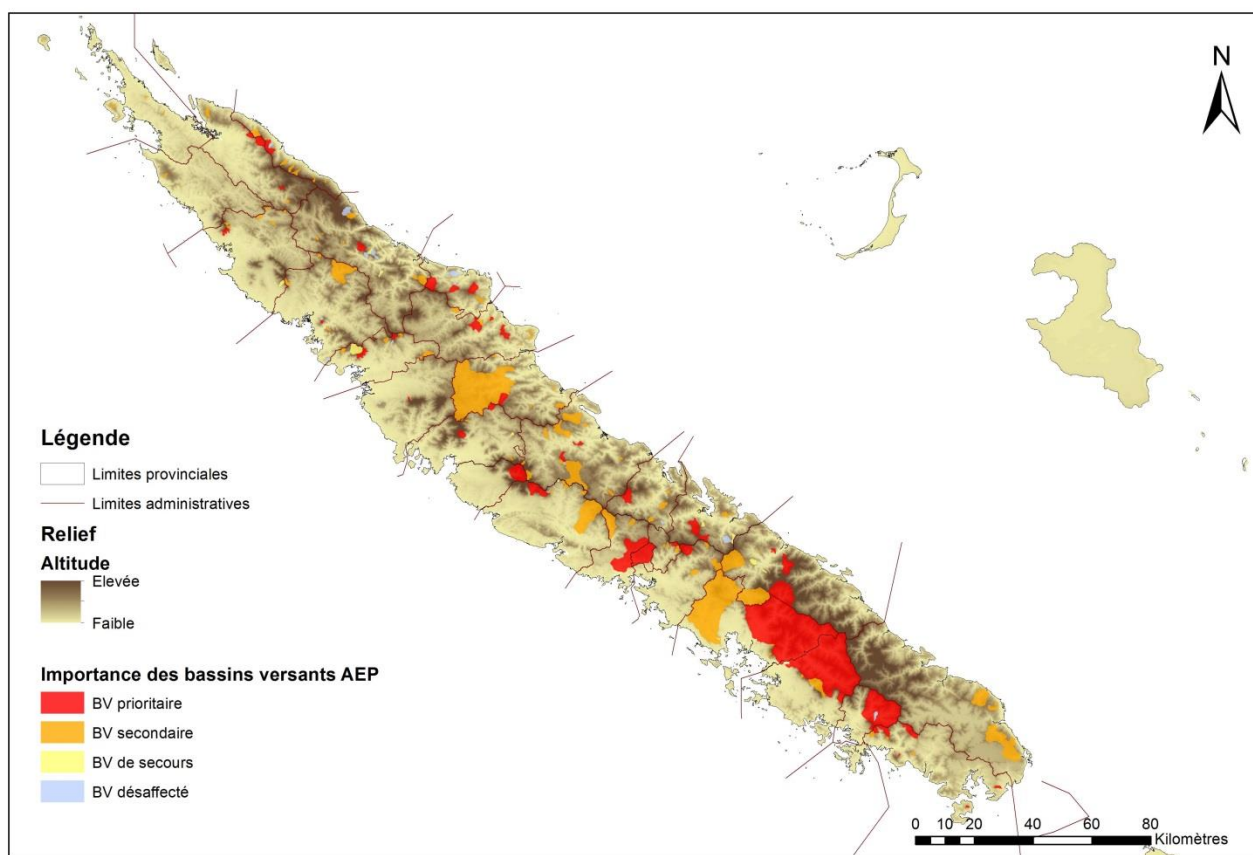


Protection des bassins versants d'alimentation en eau potable & Régulation des cerfs et cochons envahissants

Conservation International
Août 2016



« Carte de travail_ BV AEP liés aux captages superficiels et tranchées drainantes ; Cartographie des zones prioritaires pour la régulation des cerfs / Présentée au Groupe Technique Stratégie Gros Gibier Envahissant – 1^{er} juillet 2016 »

Résumé

Le cerf rusa (*Rusa timorensis russa*) et le cochon feral (*Sus scrofa domesticus*) sont des espèces exotiques envahissantes dont la gestion est reconnue prioritaire en Nouvelle-Calédonie, eu égard à leurs forts impacts sur les milieux naturels, la biodiversité et les services écosystémiques mais aussi les activités humaines de Nouvelle-Calédonie ; leurs dégâts sont estimés à 1,8 milliards CFP/an (Floret, 2013). Le cerf rusa et le cochon feral sont également des gibiers et des espèces d'élevage leur conférant une valeur socio-culturelle et économique. La régulation de leur surpopulation en Nouvelle-Calédonie repose donc sur un zonage ciblé et une gestion concertées de l'espace.

Dans le double cadre du projet ICONÉ (2011-2013), commandité par la Province nord et coordonné par Conservation International (en partenariat avec le CEN), et d'une convention entre la Province sud et Conservation International (toujours en lien avec le CEN) pour l'élaboration d'éléments de cadrage pour une stratégie de régulation des cerfs et cochons envahissants, Conservation International a :

- Développé un modèle environnemental sous SIG pour identifier collégialement les zones prioritaires pour la régulation des cerfs et cochons. Ce modèle comprend notamment une couche d'information sur les bassins versants d'alimentation en eau potable (BV AEP) dérivée des informations géographiques fournies par les provinces (*autorisations de prélèvements*) et la DAVAR-SE (*PPE*).
- Rencontré l'ensemble des communes de la Grande Terre pour définir des niveaux de priorité relative des BV AEP vulnérables aux cerfs et cochons car liés à des captages superficiels et tranchées drainantes (sources exceptés).

La dégradation de la qualité des eaux par les cerfs et cochons, notamment sur les substrats volcano-sédimentaires fait consensus et la plupart des acteurs rencontrés se déclarent prêts à se mobiliser pour une action concertée visant à réguler ces espèces exotiques envahissantes.

Sommaire

Résumé.....	2
1 – Etablissement d'une carte des BV AEP vulnérables aux cerfs et cochons.....	5
2 – Pondération des classes au sein de la couche BV AEP	5
3 - Résultat cartographique	6
 Annexe 1 : Méthode d'établissement d'une carte des zones prioritaires pour la régulation des cerfs et cochons	7
1 – Pourquoi et comment zoner l'espace ?	7
2 – Alignement avec la convention internationale sur la diversité biologique.....	8
3 – Inventaire des informations géographiques disponibles ou facilement mobilisables.....	8
4 – Pondération des couches d'information	9
 Annexe 2 : Résultats des enquêtes en mairies.....	10
Question 1 : Depuis 10 ans environ, avez-vous constaté une évolution de la qualité de l'eau aux captages ?.....	12
Question 2 : D'après-vous, quel sont les causes de cette dégradation ?.....	13
Question 4 : Est-ce que votre commune a déjà pris des mesures de protection des eaux dans les BV ?	16
Question 5 : D'après vous, est-ce que la commune serait prête à s'impliquer concrètement dans la régulation des cerfs et cochons au sein des BV AEP, aux côtés des autres acteurs compétents ?	18

Référence suggérée : Conservation International. 2016. Protection des bassins versant d'alimentation en eau potable et régulation des cerfs et cochons envahissants. Pp15.

Rédaction : F Tron (CI)

Cartographies et analyses spatiales : S Haouet & R Schroers (CI)

Relecture : JC Lefeuvre (CI)

Contexte

Depuis la fin des années 1990, des programmes de recherche et de régulation tentent d'endiguer l'invasion et de limiter les dégâts des cerfs rusa et cochons féroces envahissants, mais il semble que leurs populations et dégâts soient toujours croissants sur les milieux naturels. Les dégâts des cerfs rusa et cochons féroces envahissants ont été estimés à 1.8 milliards CFP/an en Nouvelle-Calédonie (Floret 2013) ; la dépense publique est d'environ 200 millions CFP/an (MEDDE 2015).

La gestion du Cerf rusa (*Rusa rusa timorensis*) et du Cochon féroce (*Sus scrofa domesticus*) est considérée comme prioritaire dans le cadre de la stratégie et du plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes de Nouvelle-Calédonie en cours de définition, sous la coordination du CEN. Le Comité technique PEE-CEN et le Groupe de travail Gros Gibiers Envahissants ont validé le focus sur les zones prioritaires, définies comme des espaces naturels à forts enjeux environnementaux, à l'échelle du territoire et sans considération de limites administratives.

De 2011 à 2013, Conservation International a coordonné le projet d'étude-action ICONE avait pour finalité la définition d'éléments de cadrage pour une stratégie de régulation des cerfs sauvages et des cochons féroces en province Nord, sur la base d'opérations de terrain et d'études prospectives. Parmi les résultats du projet ICONE, citons notamment :

- le premier référentiel technico-économique pour la régulation des cerfs et cochons envahissants selon trois modalités (*battues, chasse semi-pro, chasse en hélicoptère*)
- des *indicateurs d'état du milieu et d'efficacité de la régulation*
- une évaluation économique des dégâts
- l'identification de zones prioritaires pour la régulation des cerfs
- une vision à long terme et 7 objectifs pour une stratégie provinciale, avec une évaluation des besoins correspondant.

L'annexe 1 présente les modalités d'établissement de la carte des zones prioritaires pour la régulation des cerfs et cochons envahissants.

En 2015, l'exécutif de la Province Sud a souhaité appliquer la méthode du projet ICONE afin de produire des résultats comparables et compatibles avec ceux obtenus pour la Province sud. Ce travail (convention n° C.557-15) est réalisé par Conservation International, en lien avec le CEN qui coordonne la définition de la stratégie EEE-NC, notamment le plan d'action Gros Gibiers Envahissants.

Un des éléments de cadrage important et très attendu est l'identification de zones prioritaires pour la régulation des cerfs et cochons envahissants.

1 – Etablissement d'une carte des BV AEP vulnérables aux cerfs et cochons

L'approvisionnement en eau potable peut se faire de diverses manières :

1. Forage,
2. Captage superficiel sur une source,
3. Captage superficiel sur un cours d'eau,
4. Tranchée drainante,
5. Désalinisation de l'eau de mer.

Dans un souci de priorisation, seuls les BV AEP liés aux ressources 3 et 4 ont été considérés ici.

Plusieurs sources d'informations ont été mobilisées pour établir une carte des bassins versants AEP :

- Autorisations provinciales (AP),
- Périmètres de protection des eaux (PPE),
- Personnes ressources en mairies.

Les AP et PPE ne couvrant pas intégralement et de manière exhaustives toutes les communes de la Grande Terre, une enquête a été réalisée en 2013 pour la Province nord et en 2015 pour la Province sud.

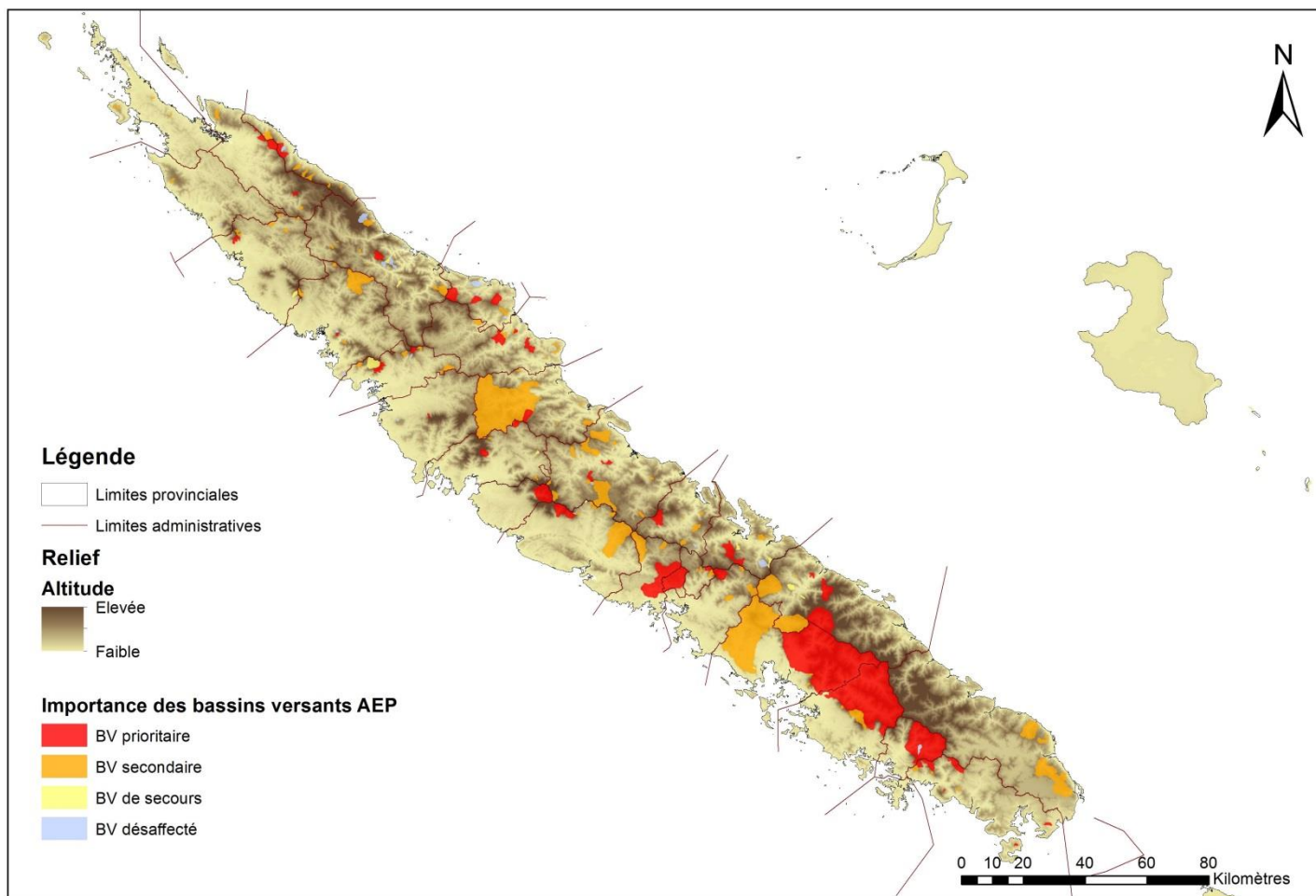
2 – Pondération des classes au sein de la couche BV AEP

A l'échelle d'une commune, plusieurs BV AEP d'intérêt pour cette étude peuvent être exploités ; dans un souci de priorisation, des personnes ressources indiquées par les municipalités nous ont permis d'établir un niveau relatif de priorité.

Importance relative de chaque BV AEP au sein de la commune, selon les services techniques	Pondération de la classe
BV AEP prioritaire (une partie importante de la pop° en dépend)	4
BV AEP secondaire (une ou quelques tribus/propriétaire en dépend)	3
BVP AEP de secours (BV de secours)	2
BV AEP désaffecté	1
Autres zones	0

Tableau 2 : Poids des classes de la couche BV AEP

3 - Résultat cartographique



« Carte de travail_BV AEP liés aux captages superficiels et tranchées drainantes ; Cartographie des zones prioritaires pour la régulation des cerfs / Présentée au Groupe Technique Stratégie Gros Gibier Envahissant – 1^{er} juillet 2016 »

Carte 1 : Bassins versants d'alimentation en eau potable potentiellement impactés par les cerfs et cochons envahissants, priorisés en fonction de leur importance communale

Annexe 1 : Méthode d'établissement d'une carte des zones prioritaires pour la régulation des cerfs et cochons

1 – Pourquoi et comment zoner l'espace ?

En matière de gestion des espèces exotiques envahissantes à conflits d'intérêt, différents lieux peuvent avoir différentes vocations :

Zones prioritaires pour la conservation : Ces zones sont dotées d'enjeux environnementaux multiples : biodiversité, alimentation en eau potable, contrôle de l'érosion, maintien des habitats forestiers et du stock de carbone associé. Certaines dispositions officielles reconnaissent déjà ces enjeux et tendent à les gérer de manière appropriée : aires protégées terrestres, périmètres de protection des eaux, zone tampon du patrimoine mondial... Afin d'y maintenir et/ou restaurer la biodiversité et les services écosystémiques associés, la province Sud et autres parties prenantes devraient y réguler les cerfs et les cochons à des niveaux de populations et de dégâts acceptables. Les informations géographiques relatives à ces enjeux ont été collectées et pondérées collégialement pour produire une carte de synthèse permettant d'identifier des sites spécifiques. Certains enjeux, notamment culturels, socio-économiques ou de niveaux d'impact, n'étaient pas évaluables au moment de ce travail et n'ont pas pu être pris en compte.

Zones de chasse vivrière/récréative : Ces zones -généralement faciles d'accès et éloignées des zones prioritaires- sont régulièrement chassées et fournissent des services importants pour les populations locales, notamment la production de viande de chasse et services socio-culturels, voire économiques, associés.

Une partie de ces zones (*généralement en plaine*) est occupée par des activités agricoles impactées par le cerf ; différents dispositifs de protection ou de lutte contre les cerfs et les cochons y sont proposés :

- i) protection par des « barrières APICAN » subventionnées,
- ii) incitation au prélèvement par la « prime mâchoire » APICAN depuis 2009,
- iii) parcs de capture à cerfs.

L'efficacité de cette palette de dispositifs subventionnés de régulation est particulièrement dépendante de la volonté des propriétaires de lutter activement.

Zones à moindre enjeu : Ces zones, souvent éloignées des voies d'accès, peuvent présenter de fortes populations de cerfs et de cochons qui peuvent y causer des dégâts importants (*destruction totale du sous-bois, érosion...*). Elles peuvent abriter des populations sources pour les zones de chasse vivrière et récréative tout comme pour les zones prioritaires pour la conservation. Une régulation des cerfs et cochons sur ces zones-là pourrait être considérée ponctuellement afin d'améliorer l'efficacité de la régulation sur les zones prioritaires pour la conservation situées à proximité, tout en y appliquant des objectifs moins ambitieux.

2 – Alignement avec la convention internationale sur la diversité biologique

L'identification des zones prioritaires pour la régulation des cerfs en Province sud cherche à s'aligner sur les objectifs d'Aichi (10° COP CDB, Nagoya 2010), notamment l'objectif 11 : « **D'ici à 2020, au moins 17% des zones terrestres (...), y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation effectives par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin**».

La régulation des cerfs, en tant qu'espèce envahissante prioritaire est également en alignement avec l'objectif 9 d'Aichi : « **D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes (...) sont identifiées et classées en ordre de priorité, les espèces prioritaires sont contrôlées (...)**».

D'autres objectifs sont également pertinents dans le cadre de la définition d'une stratégie de régulation des cerfs, considérant les nombreux impacts des cerfs sur la biodiversité et les services écosystémiques.

La stratégie et plan d'action sur les espèces exotiques envahissantes de Nouvelle-Calédonie, en cours de définition sous la coordination du CEN, reprend ces orientations stratégiques internationales.

3 – Inventaire des informations géographiques disponibles ou facilement mobilisables

Huit couches d'informations géographiques pertinentes ont été sélectionnées :

- Bassins versants d'alimentation en eau potable (Sources : DAVAR, PN, PS et Mairies),
- Zones clés pour la biodiversité (KBA : Key Biodiversity Areas) (Source : Conservation International, 2011) + toutes les forêts et maquis paraforestiers sur substrat ultramaphique¹,
- Modèle du microendémisme végétal en NC (Source : Wülff, 2012),
- Vulnérabilité à l'érosion (Source : Conservation International, 2011),
- Stock de Carbone des écosystèmes (Source : DTSI 2008 et cette étude)²,
- Corridors liés aux formations forestières (Source : cette étude),
- Aires protégées terrestres (Source : Province sud),

¹ Selon la recommandation des experts mobilisés dans le cadre du Profil d'écosystème en 2011.

² Le stock de Carbone des écosystèmes caractérise le service écosystémique de régulation du climat. Il peut par ailleurs être considéré comme un substitut de l'ensemble des services écosystémiques rendus par les forêts et végétations ligneuses paraforestières, écosystèmes par ailleurs particulièrement vulnérables face aux cerfs et cochons envahissants.

- Zone tampon terrestre du patrimoine mondial (Source : Province sud).

La couche sur les corridors forestiers a fait l'objet d'une rapide analyse structurelle dans le cadre de cette étude.

La couche sur les bassins versants d'alimentation en eau potable a nécessité une enquête auprès des mairies afin de mettre à jour les données fournies par la DAVAR et la PS (Annexe 1).

4 – Pondération des couches d'information

Chaque couche d'information a été pondérée selon son importance relative, définie collégialement en comité technique ICONNE et validé ensuite par le comité de pilotage ICONNE (cf Annexe 1). Cette approche correspond aux recommandations de Sutherland et Burgman (2015).

L'importance de chaque couche est évaluée face à la pression ressentie par chaque expert mobilisé vis-à-vis des cerfs et cochons envahissants sur l'enjeu lié à chaque couche pondérée.

Couches	Poids (%)
Bassins versants d'alimentation en eau potable	22
Microendémisme vegetal	16
Vulnérabilité à l'érosion	16
Sites clés pour la biodiversité (KBA) + Forêts & maquis paraforestiers sur substrat ultramaphique hors KBA	15
Stock de Carbone des écosystèmes	13
Corridors	7
Aires protégées terrestres existantes + en projet + zone tampon terrestre AMP	6
Zones tampon terrestres du patrimoine mondial	5

Tableau 1 : Poids des couches utilisées dans le modèle environnemental pour l'identification des zones prioritaires pour la régulation des cerfs

Les couches d'information, après avoir été transformées sous forme de rasters (*prenant en compte la pondération de chaque attribut de la couche*) ont été traitées en somme pondérée avec l'outil "Overlay" de l'extension Spatial Analyst d'ArcGIS 10.

On constate ici que l'enjeu primordial de l'eau potable revêt un poids très important dans le modèle.

Annexe 2 : Résultats des enquêtes en mairies

Du 10 au 20 février 2014 puis du 23 au 27 novembre 2015, les mairies de Province nord puis de Province sud confrontées au Cerf (*soit à l'exclusion de Bélep et de l'île des Pins*) ont été rencontrées pour confronter leur connaissance de terrain avec les données disponibles dans les bases de données de la DAVAR et des Provinces relatives aux bassins versants permettant l'alimentation en eau potable.

Seuls les captages superficiels et tranchées drainantes publiques ont été considérés ; l'eau des forages est considérée comme peu impactée par les cerfs et cochons envahissants ; les captages privés ne sont pas considérés comme prioritaires dans le cadre de l'identification des zones prioritaires pour la régulation des cerfs envahissants.

La PN, la PS et la DAVAR ont fourni leurs bases de données dans leur version la plus récente.

Un courrier d'introduction de l'étude a été envoyé par la DDEE-PN puis par la DENV-PS aux mairies concernées et CI a pris attache avec les services techniques, qui ont parfois mobilisés les élus concernés.

Au-delà du travail sur carte, quelques questions ont été posées aux personnes rencontrées, afin d'évaluer leur perception du problème Cerfs-cochons sur la qualité de l'eau dans leur commune. Les réponses aux cinq questions posées sont présentées ici.

Dates de rencontres et personnes rencontrées :

Commune	Date	Interlocuteur	Fonction
Ponérihouer	10/02/2014	Jean-Marc Gorodé	Resp des eaux
VKP	10/02/2014	Pierre-Henry Llopis	Aqua nord
Kouaoua	13/02/2014	Gabriel	Resp des eaux
Canala	13/02/2014	Ginounarot	Resp des eaux
Tuo	14/02/2014	Sébastien Thouvenot	Directeur des services techniques
Koumac	17/02/2014	Patrick Bourgenot	Aqua Nord
Poum	17/02/2014	Gillou	Resp des eaux
Kaala Gome	17/02/2014	Gustave	Resp des eaux
Poya	18/02/2014	René	Resp des eaux
Houailou	18/02/2014		Secrétaire général
Pweevo	19/02/2014		Maire
Poindimié	20/02/2014		Secrétaire général
Ouegoa			
Hienghène	2012	Laurent Colomb	DST
		M. Siret	1 ^{er} adjoint
Boulouparis	25/11/2015	M. Lods	Directeur technique
Bourail	23/11/2015	M. Creugnet	Secrétaire général
Dumbea	27/11/2015	M. Patès	XXX
		M. Roustan	Maire
		Mme Blazquez	Secrétaire général
Farino	24/11/2015	M. XXX	Fontainier
		M. Frayssinet	6 ^{er} adjoint
La Foa	24/11/2015	M. Dombrowsky	Secrétaire général
		M. Peyronnet	Maire
Moindou	24/11/2015	Mme Druart	Secrétaire général
			Directeur des services techniques et de proximité
Mont Dore	26/11/2015	M. Martinez	
		M. Watiligne	Chef du service Urbanisme
Nouméa	20/11/2015	M. Niquet	Technicien SIG
		Mme Garnier	Chef de subdivision Eau et Assai
		M. Lods	Directeur SEUR
Païta	25/11/2015	Mme Léon	Assistante de direction SEUR
Poya	27/11/2015	M. Gossoin	2 ^e Adjoint
		M. Ridé	2 ^e Adjoint
		M. Keller	Secrétaire général
Sarraméa	27/11/2015	M. Ridé	Directeur technique
		M. Toura	Secrétaire général
Thio	25/11/2015	M. Haluati	Directeur technique
Yaté	13/01/2016	M. Douepere	Directeur technique

Question 1 : Depuis 10 ans environ, avez-vous constaté une évolution de la qualité de l'eau aux captages ?

	Forte dégradation de tous les BV AEP	Forte dégradation d'un ou de quelques BV AEP	Légère dégradation possible	Stabilité	Amélioration	Ne se prononce pas
Résultats	14%	18%	45%	23%	0	0
Ponérihouen		x				
VKP						x
Kouaoua			x			
Canala		x				
Tuo			x			
Koumac						
Poum				x		
Kaala Gomen			x			
Poya				x		
Houaïlou			x			
Pweevo	x					
Poindimié			x			
Ouegoa						
Hienghène		x				
Boulouparis		x				
Bourail			x			
Dumbea						
Farino			x			
La Foa			x			
Moindou	x					
Mont-Dore			X			
Nouméa						
Païta				x		
Poya			x			
Sarraméa	x					
Thio				x		
Yaté				x		

Lors des rencontres en mairies et à quelques exceptions près, l'appréciation de l'évolution de la qualité de l'eau par les agents communaux et certains élus, nous est apparu lacunaire.

« C'est la CDE qui fait les analyses ; c'est elle qui a les données »

« L'eau est plus sale qu'avant »

La plupart des communes délèguent la gestion de l'approvisionnement de l'eau potable à une entreprise privée et les analyses d'eau avant traitement ne semblent pas systématiques ; leurs résultats ne sont pas bien connus des agents communaux et des élus.

Les communes captant l'eau sur les substrats ultramorphiques ne semblent pas affectées par une dégradation de la qualité de l'eau.

Question 2 : D'après-vous, quel sont les causes de cette dégradation ?

	Cerfs et cochons	Feux	Eboulements	Pistes, terrassement, carrières ou mines	Autres	Ne sait pas
1 = Cause principale	48%	39%	0%	13%	0%	
2 = Cause secondaire	26%	26%	32%	16%	0%	
3 = Cause mineure	14%	14%	29%	43%	0%	
0 = Non pertinent	9%	13%	28%	26%	24%	3
Ponérihouen	1	2	3	0	0	
VKP						x
Kouaoua	0	0	0	3	0	
Canala	1	1	0	1	0	
Tuo	1	1	2	0	0	
Koumac	0	0	0	0	0	
Poum	0	3	0	2	0	
Kaala Gomen	1	0	2	0	0	
Poya	2	1	0	0	0	x
Houailou	2	1	0	2	0	
Pweevo						x
Poindimié	2	1	3	0	0	
Ouegoa						
Hienghène	1	1	2	0	0	
Boulouparis	1	2	0	2		
Bourail	3	0	2	1		
Dumbea						
Farino	1	0	0	0		
La Foa	2	1	0	0		
Moindou	1	2	0	3		
Mont-Dore	1	1	0	0		
Nouméa						
Païta	0	2	0	1		
Poya	1	2	0	0		
Sarraméa	1	0	2	0		
Thio	2	1	2	3		
Yaté						

Si l'évolution de la qualité de l'eau au captage est globalement méconnue, l'évolution des milieux naturels -forêts et rivières- et le rôle des cerfs et cochons envahissants dans leur dégradation sont perçus de manière alarmiste sur les communes, essentiellement sur les communes de Boulouparis à Moindou :

« Y'a trop de cerfs, là-bas c'est à pic, plus personne va y chasser. »

« C'est tout massacré, y'a plus de végétation. »

« Tellement y'a d'cerfs, y'a plus rien sur la montagne ; dès qu'il pleut, ça descend. »

« la forêt commence à disparaître, un cyclone et tout est par terre. »

« dans 10 ans, il n'y aura plus de forêt »

« Les creeks s'engravent, la quantité d'eau diminue et la qualité se dégrade. »

« Parfois, on trouve des cerfs morts dans le captage. »

« On a fait des analyses d'eau et y'a des coliformes ; ça pourrait bien être les cochons. »

Question 3 : D'après vous, quel est le surcoût de la gestion de l'eau, en lien avec la dégradation de la qualité de l'eau ?

	Aucun	Environ 10%	Environ 20%	Plus de 20%	Ne se prononce pas
Résultats	9%	30%	4%	22%	35%
Ponérihouen		x			
VKP					x
Kouaoua					x
Canala				x	
Tuo		x			
Koumac					
Poum					x
Kaala Gomen		x			
Poya		x			
Houaïlou					x
Pweevo					x
Poindimié				x	
Ouegoa					
Hienghène		x			
Boulouparis					x
Bourail					x
Dumbea					
Farino				x	
La Foa					x
Moindou				x	
Mont-Dore		x			
Nouméa					
Paita	x				
Poya			x		
Sarraméa				x	
Thio		x			
Yaté	x				

Les installations de traitement de l'eau semblent encore incomplètes ; il est donc délicat d'évaluer le surcoût de la gestion de l'eau lié à la dégradation des eaux superficielles.

« on a fait de gros investissements depuis 10 ans, parce qu'on a des gros problèmes de qualité d'eau. »

Le type d'installation de traitement de l'eau potable et leur efficacité seront néanmoins influés par la dégradation continue de la qualité de l'eau.

Question 4 : Est-ce que votre commune a déjà pris des mesures de protection des eaux dans les BV ?

	Oui,	Non	Ne se prononce pas	
Résultats	26%	57%	17%	
Ponérihouen		x		L
VKP			x	
Kouaoua			x	
Canala		x		
Tuo		x		
Koumac				
Poum			x	
Kaala Gomen		x		
Poya	x			C
Houaïlou		x		
Pweevo		x		
Poindimié		x		
Ouegoa				
Hienghène		x		
Boulouparis		x		
Bourail	x			
Dumbea				
Farino	x			
La Foa	x			
Moindou		x		
Mont-Dore		x		
Nouméa				
Paita			x	
Poya		x		
Sarraméa	x			
Thio	x			
Yaté		x		

La plupart des mesures de protection des eaux concernent la mise en place des périmètres de protection. Des mesures réglementaires ont été évoquées au titre des PUD (zones ND).

Les PSSE semblent également avoir contribué à sensibiliser les élus et agents communaux aux problèmes liés à la qualité de l'eau potable.

Aucune commune n'a encore mis en place de démarche visant la régulation des cerfs et cochons envahissants et la réduction des dégâts sur la forêt et l'eau.

Des actions de sensibilisation ont eu lieu ; la relance du comité de gestion de l'eau de La Foa éveille quelque espoir chez certaines communes riveraines.

Question 5 : D'après vous, est-ce que la commune serait prête à s'impliquer concrètement dans la régulation des cerfs et cochons au sein des BV AEP, aux côtés des autres acteurs compétents ?

	Oui, probablement	Peut-être	Non, probablement pas	Ne se prononce pas
Résultats	57%	13%	9%	22%
Ponérihouen	x			
VKP				x
Kouaoua		x		
Canala	x			
Tuo	x			
Koumac				
Poum				x
Kaala Gomen		x		
Poya	x			
Houailou		x		
Pweevo	x			
Poindimié	x			
Ouegoa				
Hienghène	x			
Boulouparis	x			
Bourail			x	
Dumbea				
Farino	x			
La Foa	x			
Moindou	x			
Mont-Dore				x
Nouméa				
Païta				x
Poya	x			
Sarraméa	x			
Thio			x	
Yaté				x

Les initiatives en cours semblent avoir un certain écho auprès des communes de Sarraméa et Farino notamment :

- Mâchoires primées,
- actions au Parc provincial des grandes fougères (notamment les parcs de capture),
- implication de la FFCNC dans des opérations de régulation,
- projet ICONÉ,
- expérience de la commune de Hienghène avec Dayu Biik sur le captage d'eau potable.